

Déclaration commune au CTP du 6 février 2009
--

Les organisations syndicales SE-UNSA, SNUipp, SUD Education s'opposent au démantèlement des RASED.

Dans le Puy-de-Dôme, 28 postes de maîtres spécialisés E et G vont être supprimés.

Dans le respect de la circulaire du 30-04-2002, comment accepter que ces enseignants retournent devant une classe et ne puissent plus continuer d'exercer les missions pour lesquels ils ont été formés ?

Comment accepter que ces enseignants voient leur champ d'intervention limité à une école ou au groupe scolaire au risque d'être assimilé à des co-enseignants ?

Comment accepter que ces enseignants ne puissent plus travailler avec l'ensemble des membres du réseau ?

Nous ne pouvons accepter que les élèves en difficulté et en grande difficulté soient abandonnés pour des raisons budgétaires et que les enseignants spécialisés servent à pallier au manque de postes et répondre à la promesse présidentielle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Les organisations syndicales SE-UNSA, SNUipp, SUD Education demandent le retrait des mesures nationales concernant les postes de RASED et, dans ce cadre, le maintien et le renforcement des postes de RASED, donc pour le département, le maintien des 28 postes de maîtres E et G.